

Luxembourg, le 6 décembre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

« Dans leur réponse commune à ma question parlementaire n°3616 du 11 février 2021 concernant la construction d'un internat aux alentours du Lycée de Clervaux, Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Monsieur le Ministre des Finances de jadis avaient précisé que le gouvernement avait été officiellement saisi par la direction du lycée de Clervaux (LESC) en vue de la construction d'un internat à proximité de cet établissement post-primaire dont les besoins s'élèveraient à une capacité maximale de 50 lits.

La demande en question aurait été transmise au Comité d'acquisition qui « est actuellement en négociations avec divers propriétaires en vue d'acquérir des surfaces supplémentaires pour les besoins du projet d'extension du LESC ainsi que pour l'implantation d'un futur internat. »

A noter également qu'aucun programme de construction n'avait été transmis à l'Administration des bâtiments publics jusqu'à cette date (11.2.2021).

Voilà pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

- *Monsieur le Ministre peut-il informer sur l'avancement de ce projet ? Les terrains en question ont-ils pu être acquis entretemps ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce qu'un programme de construction a été transmis d'ores et déjà à l'Administration des bâtiments publics ? Dans l'affirmative, quels en sont les détails ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député